

# STATION D'ÉPURATION DE ST-VINCENT

Rue de Rawez, 6730 St-Vincent  
secteur d'exploitation : Sud 1  
chef d'équipe : Ch. Michel



## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

**SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE** : Semois

**ZONE D'INFLUENCE** : St-Vincent

**CAPACITÉ NOMINALE** : 500 équivalents-habitants

**REPRISE PAS L'AIVE** : 1992

**GESTIONNAIRE** : AIVE

**COÛT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT PAR EH** : 20 €

**DÉBIT JOURNALIER** : 75 m<sup>3</sup> / jour

**FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT** : Région wallonne

**FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION** : SPGE, par le CVA

Un projet coordonné par le Département de la Nature et des Forêts (DNF - DGARNE) et l'Université de Liège, consiste en l'implantation d'un traitement tertiaire sous la forme d'une prairie plantée d'arbres en aval du rejet de la station.

### INTÉGRATION DE LA STATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Toutes les dispositions constructives, techniques et paysagères ont été prises pour limiter les nuisances sonores et olfactives et intégrer au mieux la station dans le site choisi :

- bâtiment abritant les surpresseurs,
- plantation d'arbustes,...

### TÉLÉTRANSMISSION

La station est munie des outils informatiques et de télécommunication permettant la télégestion et la télé-surveillance de l'ouvrage. Ces équipements assurent un contrôle à distance et une surveillance permanente de l'ouvrage.

## Normes et rendement 2013

**DBO<sub>5</sub>** : 5 mg O<sub>2</sub> / litre en sortie  
Norme max. : 30 mg O<sub>2</sub> / litre

**DCO** : 21 mg O<sub>2</sub> / litre en sortie  
Norme max. : 125 mg O<sub>2</sub> / litre

**MES** : 6 mg / litre en sortie  
Norme max. : 60 mg / litre



## Circuit des eaux usées

Les eaux usées amenées par le réseau d'égouttage passent tout d'abord par un dégrilleur automatique retenant les déchets solides supérieurs à un cm.

Les eaux dégrillées transitent par un répartiteur de débit permettant de limiter le débit entrant au maximum acceptable par le traitement biologique, soit 12 m<sup>3</sup>/heure. La surverse est envoyée vers le ruisseau la Breuvanne.

Les eaux usées passent ensuite par un dessableur statique permettant d'éliminer les sables. Ces derniers pourraient nuire au bon fonctionnement des organes électromécanique de la station. Ces sables sont évacués vers un centre de traitement spécifique.

Les eaux usées sont alors admises dans le bassin d'aération. Des bactéries épuratrices s'y développent en présence d'oxygène et consomment la pollution dissoute dans les eaux usées. Ce procédé est appelé boues activées. L'oxygène nécessaire est fourni par deux surpresseurs et un système d'aération de fond de type fines bulles.

La dernière étape du traitement consiste à séparer les eaux épurées de la boue formée par les bactéries qui s'y sont développés. Cette phase de séparation est réalisée par décantation dans un clarificateur.

L'eau épurée s'écoule vers le ruisseau la Breuvanne. Une mesure de débit est réalisée dans un chenal de Venturi placé en sortie de station.

Un système de récupération des flottants permet de maintenir la surface du clarificateur nette en évacuant les flottants vers une fosse à boues. Cette fosse sert également de bassin tampon pour les purges de boues en excès avant l'envoi vers les lits de séchage.

## Circuit des boues

Les boues décantées sont appelées "boues secondaires".

Une première partie est renvoyée vers le bassin d'aération à l'aide d'une pompe de recirculation.

L'autre partie est extraite du système et constitue les boues en excès issues de la multiplication des bactéries lors du traitement biologique.

Les boues en excès sont évacuées vers une fosse à boue puis vers des lits drainant où elles sont stockées. Ces lits possèdent une capacité de stockage de quatre fois 9 m<sup>3</sup>.

Après déshydratation dans le filtre-pressé de la station d'épuration d'Arlon, les boues sont orientées vers une filière de valorisation en tant qu'engrais agricole.

À cette fin, des analyses régulières de la qualité des boues sont effectuées.

## L'AIVE à votre écoute ...

- [www.aive.be](http://www.aive.be)
- [infoligne@aive.be](mailto:infoligne@aive.be)

## Service de garde

- 0800 94 894

**AIVE** : Association intercommunale pour la protection et la valorisation de l'environnement.

**CVA** : le coût-vérité assainissement est la fraction du coût de l'eau de distribution qui sert à financer l'assainissement.

**DBO<sub>5</sub>** : la demande biologique en oxygène sur 5 jours est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

**DCO** : la demande chimique en oxygène est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

**Équivalent-habitant** : quantité moyenne de pollution produite par une personne en une journée.

**MES** : le taux de matières en suspension est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

